



**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la  
Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au

lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine  
ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT  
URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA  
ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M.OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB

M.CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à  
l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de  
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Vote du Budget Primitif 2026**

***Nomenclature : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires***

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 5 (A. CASTELA, M. OGIEZ, N. JACOB, C. JACOB, A. ANDRE)

Contre : 0

Pour : 24

Rapporteur : I. JACQUOT

## **Rapport explicatif :**

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner le projet de budget primitif 2026 de la commune, après avoir pris connaissance des documents budgétaires.

Il est précisé que le présent budget a été élaboré dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 10 avril dernier.

Le budget primitif 2026 s'équilibre donc en dépenses et recettes à 4 474 063,61 € en section de fonctionnement et à 362 079,51 € en section d'investissement.

## **Délibération :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**-RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

- au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;
- au niveau d'opérations d'équipement au sein de la section d'investissement ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- avec reprise des résultats de l'exercice 2025.

**-APPROUVE** le budget primitif 2026 ;

**-AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits, sans décision modificative, de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections (dans les conditions permises par le Règlement Budgétaire et Financier de la commune).

PJ : Nomenclature du BP 2026

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026.

  
Le Maire

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 5 mai 2026  
Le Maire,  
Sandrine ARNAUTOU

  
